

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE
MARDI 18 OCTOBRE 2022

Membres présents :

- *Municipalités*
M. BATHELIER et Mme CLOAREC (Sains), M. LEPORT (St Marcan), M. FESTOC (St Georges)
- *Représentantes des parents d'élèves*
Mme COURSIN, Mme CHAUMONT, Mme RAVET
- *DDEN*
Mme BARRON
- *Enseignantes*
Mme AICARD, Mme CHORIN et Mme PERENNES
- *Directrice de séance*
Mme AICARD
- *Secrétaire de séance*
Mme PERENNES
- Excusés :
M. MONIOT (IEN), Mme CATOIS

Les anciennes DDEN ont choisi de quitter leur fonction. Celles-ci ne sont pas remplacées pour les écoles de Sains et St Marcan. Est-ce aux Mairies de chercher des candidats ?

I. Bilan des élections des parents d'élèves

Les élections se sont déroulées le vendredi 7 octobre 2022.

Le taux de participation est de 40,37 % (33,95 % en 2021 et 58,78 % en 2020) pour l'ensemble du RPI.

Ont été élues Mmes COURSIN et CATOIS pour le conseil d'école de Saint-Marcen, Mme CHAUMONT pour le conseil d'école de Sains et Mme RAVET pour le conseil d'école de St Georges de Gréhaigne.

Les directrices les félicitent et leur rappellent l'importance de leur rôle : elles sont les représentantes de tous les parents du RPI, l'intermédiaire d'informations et de négociations entre les parents et l'école. Les parents d'élèves élus donnent leur avis et apportent des suggestions sur le fonctionnement de l'école : restauration, hygiène, intégration des élèves handicapés, sécurité des enfants, rythmes scolaires. Elles participent au vote du règlement intérieur et prennent part aux décisions concernant la partie pédagogique du projet d'école.

Un mot sera mis dans les cahiers de liaison avec les coordonnées des parents élus après avoir eu leur autorisation.

II. Délibération du conseil d'école commun

Suite à l'arrêté du 25 juillet 2011, qui modifie l'arrêté du 13 mai 1985 relatif au conseil d'école, nous sommes dans l'obligation d'organiser les élections pour chaque école afin d'élire les représentants des parents d'élèves. Le regroupement des 3 écoles n'est pas considéré comme une seule école pour

l'élection au conseil d'école. Maintenant que les parents sont élus, nous devons délibérer afin de fonctionner, ou non, pour l'année dans un conseil d'école commun.

Vote des représentantes des parents d'élèves, des maires, des DDEN, du président du RPI

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Les 3 conseils d'école des communes de Sains, St Georges de Gréhaigne et St Marcan adoptent donc à l'unanimité le conseil d'école commun pour le RPI.

III. Bilan de la rentrée

- L'équipe enseignante

SAINT MARCAN :

Une classe maternelle de TPS/PS/MS/GS de 18 élèves. Enseignante et Directrice Mme PERENNES, remplacée le vendredi par Mme LOISEAU. Accueil de 2 nouveaux élèves en janvier.

SAINS :

Une classe de CP-CE1 de 17 élèves. Enseignante et Directrice Mme CHORIN,

SAINT GEORGES DE GREHAIGNE :

Une classe de CE2-CM1-CM2 de 20 élèves. Enseignante et Directrice Mme AICARD, complétée un jeudi sur deux par Mme LOISEAU (pour la coordination du RPI).

Soit **55 élèves** pour cette rentrée 2022-2023 (Bon équilibre des effectifs, avec un départ de 6 CM2. Pour information, nous étions 58 à la rentrée précédente).

Cette année, les 3 directrices ont 6 jours de décharge dans l'année pour leur travail administratif, répartis dans l'année scolaire.

- RASED

La psychologue scolaire est basée à Pleine-Fougères : Mme Elsa BESNARD

Elle peut intervenir à la demande des enseignantes ou des parents. Elle travaille à temps partiel et est présente le mardi et le jeudi.

IV. Le règlement des écoles

Rappel des différents points : Lecture du règlement

- La fréquentation de l'école

La famille doit assurer l'assiduité scolaire de l'enfant dès l'inscription à l'école. La fréquentation doit être régulière. Les enseignantes rappellent que chaque absence doit faire l'objet d'un appel téléphonique ou d'un courriel à l'école. Un signalement à l'inspection académique est fait suite à 4 demies journées d'absence non justifiées (soit 2 jours). Le certificat médical n'est pas obligatoire, un appel téléphonique suivi d'un mot des parents dans le cahier de liaison ou sous enveloppe suffisent. Les absences prolongées avec des certificats médicaux de différents médecins pourront faire l'objet d'un signalement à l'inspection si la scolarisation de l'enfant n'est pas assidue.

▪ Transport scolaire

Nous rappelons aux parents qu'ils doivent être présents lors de la prise en charge des enfants par le personnel municipal responsable du transport scolaire sinon les enfants seront considérés comme allant à la garderie.

▪ Horaires

Nous rappelons que les classes ou la cour sont ouvertes 10 minutes avant le début des cours le matin et en début d'après-midi (pour les enfants ne mangeant pas à la cantine).

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
SAINS	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30
ST GEORGES	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30
ST MARCAN	8h55-12h25 14h-16h30	8h55-12h25 14h-16h30	8h55-12h25 14h-16h30	8h55-12h25 14h-16h30

▪ Objets de valeurs, jouets, bijoux, matériel multimédia

Les billes, les cartes à jouer, les petites voitures etc... sont tolérées mais les parents doivent accepter les éventuels échanges et pertes. Aucune réclamation ne pourra être faite à l'équipe enseignante.

Les objets dangereux (couteaux, canifs et briquets) et matériel multimédia sont interdits à l'école !

▪ Hygiène et santé

Aucune école n'est à l'abri des poux, il est donc souhaitable de regarder et traiter régulièrement les enfants.

Un change et une boîte de mouchoirs en papier sont demandés pour les élèves inscrits en maternelle.

Un enfant fiévreux doit être gardé à la maison.

▪ Garderies et cantine

Tout ce qui concerne les services périscolaires (garderie, cantine...) est à voir directement avec les Mairies. Il est demandé à la Mairie de St Georges d'établir une liste des personnes autorisées à venir chercher les enfants (pour les enfants de la commune).

▪ Préambule au règlement

Le service public de l'éducation repose sur des valeurs et des principes dont le respect s'impose à tous dans l'école : principes de gratuité de l'enseignement, de neutralité et de laïcité. Chacun est également tenu au devoir d'assiduité et de ponctualité, de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne et sa sensibilité, au respect de l'égalité des droits entre les filles et les garçons, à la protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale. En aucune circonstance, l'usage de la violence physique comme verbale ne saurait être toléré. Le respect mutuel entre adultes et élèves et entre élèves constitue également un des fondements de la vie collective.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le règlement est voté par le conseil d'école à l'unanimité. Il sera envoyé par courrier électronique aux familles qui devront attester en avoir pris connaissance.

- Charte informatique

Rappel des différents points : pas de modification

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION :

La charte informatique est votée par le conseil d'école à l'unanimité. Elle sera également envoyée aux parents.

- PPMS : projet particulier de mise en sûreté

Un exercice intrusion attentat sera fait avant les vacances de la Toussaint dans les 3 classes. Doivent être également faits en cours d'année : 2 exercices incendie, et un exercice risques majeurs.

V. Présentation du Programme PHARE

Le Programme PHARE est un programme global de prévention du harcèlement, déployé dans toutes les écoles et tous les établissements de l'académie de Rennes.

Pour les plus jeunes, on parle plutôt d'intimidation. Il faut agir dès les premières brimades (répétition d'actions négatives, disproportion des forces, incapacité pour la cible de se défendre elle-même).

Le seul objectif de l'équipe est de mettre fin à ces brimades, le plus rapidement possible pour le bien-être de l'enfant.

VI. Projets pédagogiques de l'année

- La Grande lessive

Jeudi 20 octobre, les trois classes participeront au dispositif de « La Grande Lessive ». Les 3 classes seront réunies à l'école de Sains pour participer à des ateliers créatifs. Le thème de cette édition est « La couleur des mes rêves ».

Nous invitons cordialement les parents, les élus, et tous ceux qui le souhaitent à venir voir les productions des élèves ce jour-là à l'école de Sains à partir de 16h30 !

- Piscine

Les séances débuteront le 29 novembre les mardis après-midi et concernent les élèves de Sains et St Georges, soit 37 élèves. Les élèves bénéficient de 10 séances de 40 minutes (35 minutes dans l'eau). Le transport et les entrées sont financées par les Mairies (pour le secteur de Pleine-Fougères). Le RPI doit régler 3 000 € (20 000 € par année pour le secteur de Pleine-Fougères). M. Leport précise que la Communauté de Communes finance la piscine pour les écoles du secteur de Dol de Bretagne (pourtant de la même Communauté de Communes que nous...).

Nous solliciterons à nouveau les parents agréés pour nous aider à l'encadrement de ces séances.

- Musique

Cette année, nous ne bénéficierons toujours pas d'une intervention d'un musicien du SIM (possible uniquement pour les élèves des cycle 2 et 3).

Le budget alloué aux interventions du SIM n'étant pas suffisant pour répondre à toutes les demandes (ce budget de 16 000 € n'ayant pas été augmenté à la suite de la fusion de le Communauté de Communes), il nous a été demandé de ne faire de demande qu'un an sur deux. Or, nous devons être prioritaires cette année, mais le SIM manque de musicien intervenant (sur 4, ils ne sont plus que 2). Cela nous semble très regrettable car le travail avec un musicien permet d'aborder la musique sous un angle différent de ce que nous pouvons apporter aux élèves. Accueillir un intervenant extérieur est toujours très enrichissant.

Mme Cloarec propose de faire appel à l'association « J'ai 2 notes à vous dire ». Cependant, les interventions avec le SIM étaient gratuites, ce qui ne pourrait pas être le cas avec cette association. A étudier, donc.

▪ Éducation à l'environnement

Le thème du projet Éducation à l'environnement proposé par la Communauté de Communes n'est pas encore connu à ce jour. Ce projet concerne les élèves de cycle 3, se déroule sur plusieurs temps d'animation, et est entièrement pris en charge par la Communauté de Communes.

▪ Hygiène dentaire

Comme l'an passé, le brossage des dents le midi se poursuit pour l'école de Saint Marcan.

Les parents fournissent le verre et la brosse à dents, le dentifrice est pris en charge par la coopérative scolaire.

Les élèves de Sains et de St Georges peuvent amener leur matériel pour se brosser les dents s'ils le souhaitent.

▪ École dehors

Tous les mardis, la classe de cycle 1 passe la matinée dehors.

▪ APE

Le bureau de l'APE vient d'être élu :

Présidente : RAVET Virginie

Vice-présidente : CATOIS Andrea

Trésorière : HARDY Vanessa

Secrétaire : BARRON Marie

L'association aura besoin d'aide pour les différentes manifestations. L'objectif étant de pouvoir subventionner les projets du RPI notamment les sorties avec nuitées. Tout dépendra bien-sûr du contexte sanitaire.

Une **vente de chocolats** est en cours avec les chocolats d'Argouges.

Sont prévus : un marché de Noël à St Marcan (dans la cour de l'école) le 16 décembre

un repas / karaoké à Sains le 4 février 2023

une journée « en attendant le printemps » à l'étang du Pas Gérault (le 11 ou le 18 mars 2023)

le vide-grenier à St Georges le 11 juin 2023

la fête de l'école à Sains : l'APE fera passer un mot pour sonder les parents afin de voir quel jour serait préférable pour organiser la fête de l'école (vendredi soir ? dimanche après-midi?)

▪ Prochains conseils d'école

Les prochains conseils d'école de l'année scolaire auront lieu le mardi 28 mars à Sains et le mardi 20 juin à Saint-Georges de Gréhaigne.

VII. Questions diverses

- M. Bathelier a donné son autorisation pour l'utilisation des locaux de la cantine et de la garderie.
- Mme Ravet souhaite évoquer la cantine de St Georges. Plusieurs parents lui ont fait part de leur inquiétude sur le temps passé à table : 1h15 parfois. Il arrive que l'aspirateur soit passé alors que les

élèves sont encore à table. Les élèves doivent se déplacer un par un pour venir remplir leur assiette. Ils ne peuvent pas utiliser les toilettes de la salle. M. Festoc note ces remarques et explique que cela sera réglé en interne.

- Mme Barron évoque le refus d'accès au préau (à l'école de St Georges) un jour de pluie pour attendre le car.
- Mme Chaumont évoque le départ de Jean-Christophe, le cuisinier de Sains, qui a provoqué une vive émotion des enfants et des parents. M. Bathelier explique que sa période de stage étant terminée (période renouvelée deux fois), il n'a pas souhaité renouveler son contrat. Le Maire étant le chef du personnel, il a le droit de prendre cette décision sans l'avis du Conseil Municipal. Mme Chaumont précise que l'absence de la responsable de la garderie rend la situation compliquée, surtout pour les enfants. Les cantonniers et la secrétaire de Mairie sont appelés pour ces remplacements, mais il semble qu'il y ait un manque de communication. La secrétaire de Mairie a en effet quitté l'école à 13h15, alors que la surveillance des enfants durait jusqu'à 13h50. Mme Chaumont insiste sur la sécurité des enfants et demande plus de vigilance.
- Les tarifs des cantine des trois écoles sont alignés, il y aura donc une augmentation de 10 centimes par repas.

La directrice de séance : Mme AICARD
La secrétaire de séance : Mme PERENNES